l'info

#RéflexeCCI06

DIRIGEANTS DE TPE, COMMERÇANTS :

ET SI VOUS VOUS METTIEZ AU VERT ?

© iStock

TRANSITION ÉCOLOGIQUE. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE N'EST PAS SEULEMENT BON POUR LA PLANÈTE. IL L'EST AUSSI POUR LES ENTREPRISES, QUELLE QUE SOIT LEUR TAILLE.

La transition écologique est un facteur clé de succès pour améliorer la performance globale de ses activités, innover, se différencier, fidéliser ses clients et ses collaborateurs, recruter, capter de nouveaux marchés et réduire ses coûts. Problème : la plupart des dirigeants ne savent pas comment s'y prendre pour se lancer. Manque de moyens, d'informations, de personnels, etc. les TPE et les commerçants ont besoin d'être accompagnés. Consciente des enjeux et de ces difficultés, la CCI ouvre deux nouveaux programmes. Le premier dédié au TPE et le second aux commerces. Différents par leur contenu, ils présentent cependant un point commun : la gratuité et visent le même objectif : la performance entrepreneuriale par l'excellence écologique.

Start : les premiers pas vers la transition écologique. La Région et ses partenaires, l'État et l'ADEME financent un parcours en trois phases de la transition écologique et des bonnes pratiques RSE pour les TPE. Start porté dans le 06 par la CCI Nice Côte d'Azur est le premier niveau. Souple et adapté aux entreprises, il se présente comme un parcours que l'on peut gérer selon ses contraintes, une fois l'autodiagnostic effectué. Celui-ci dure une quinzaine de minutes et aborde à travers un questionnaire les pratiques déjà mises en place afin d'évaluer le niveau de maturité de son entreprise*. La formation alterne ensuite entre atelier collectif et RDV avec un conseiller CCI pour un état des lieux exhaustifs et remise d'un plan d'actions personnalisé. Des ressources en ligne (webinaires, tutos…) sont également disponibles tout au long du parcours. Une fois les actions engagées, le conseiller CCI évalue la pertinence des préconisations à travers un bilan de progression, libre alors au dirigeant de s'engager plus avant.

« Le plan d'action a souligné la possibilité de mieux contrôler nos consommations énergétiques. »

Amélie Serri et Manon Declercq, l'Atelier Français à Vence

Diagnostic et plan d'actions commerçants. La CCI a également été missionnée par l'État dans le cadre du plan "France Relance" pour aider les commerçants et indépendants dans leur transition écologique. Elle propose aux entreprises de bénéficier gratuitement d'un diagnostic de maturité écologique**. Celui-ci aborde toutes les pratiques du commerce : mode de transport, livraison, éclairage, chauffage, gestion des déchets, énergie, etc. Un plan d'actions sur-mesure est ensuite élaboré. Les entreprises qui souhaitent bénéficier d'une aide plus approfondie sont accompagnées gratuitement pour concrétiser les actions et valoriser leurs démarches.

Lancé cet automne, le dispositif a déjà séduit des commerçants. Parmi eux, Patrice Arbona, maître chocolatier à Vence. « J'ai décidé d'effectuer ce diagnostic car je trouve qu'il est toujours intéressant de savoir où l'on se situe par rapport aux enjeux de développement durable auxquels je suis très attaché et de bénéficier de conseils pour des marges de progression ». Une écoresponsabilité que Patrice Arbona met en pratique au quotidien : pots en plastique recyclés et consignés des pâtes à tartiner et des glaces qui lui a permis de limiter par deux ses besoins, produits de nettoyage biodégradables et sans incidence pour la nappe phréatique, possibilité pour ses clients de venir avec leur propre emballage, laboratoire ouvert aux yeux du public, etc. « J'ai également fait le choix de travailler sans intermédiaires, directement avec un producteur et des partenaires restreints et en circuit court. J'offre ainsi à mes clients de très grands crus de chocolat à des prix abordables. » À l'issue du diagnostic, des axes d'amélioration ont été proposés. « Dans mon activité j'utilise beaucoup d'eau. Le plan d'action propose d'adjoindre des buses aux mitigeurs qui permettent d'économiser 30 % d'eau ! ».

« Dans mon activité j'utilise beaucoup d'eau. Le plan d'action propose d'adjoindre des buses aux mitigeurs qui permettent d'économiser 30 % d'eau ! »

Patrice Arbona, maître chocolatier à Vence

Fondatrices de l'Atelier Français (Vence), un concept store indépendant, Amélie Serri et Manon Declercq ont également réalisé le diagnostic. « Le développement durable constitue l'ADN de notre concept-store dédié aux savoir-faire français : arts de la table, vêtements, mobiliers, papeterie, épicerie fine, salon de thé, etc. et privilégiant les circuits courts et les produits issus des filières de recyclage. Mais nous pouvons encore améliorer les choses. Le plan d'action a par exemple souligné la possibilité de mieux contrôler nos consommations énergétiques. Nous avons également pu lister à travers un échange très constructif les attentes que les commerces écoresponsables souhaitent en matière d'accompagnement. » ■

* Autodiagnostic disponible sur www.cote-azur.cci.fr/autodiagnostic-start/

** Diagnostic disponible sur www.cote-azur.cci.fr/transition-ecologique-passez-le-cap-avec-votre-cci/

COMMENT NICE MÉRIDIA PREND LE PAS DE LA MOBILITÉ

© A. Betbol/CCINCA

La CCI Nice Côte d'Azur et ses partenaires ont lancé un Plan de Mobilité Employeurs Communs (PDMEC) au sein du quartier Nice Méridia. Zoom.

Le mois de septembre a été marqué par la première rentrée du Campus Sud des Métiers qui a ouvert ses portes à une partie de ses étudiants, au sein du quartier Nice Méridia. Localisée à l'entrée ouest de la ville de Nice, dans un secteur desservi par la ligne 3 du tramway, l'opération Parc Méridia vise à accélérer et amplifier le développement économique et urbain engagé sur l'ensemble de l'Ecovallée. Véritable technopole urbaine, ce secteur abrite également des entreprises, des bureaux et des logements. Ce dynamisme est synonyme de trafic mais aussi de stationnement assez contraint.

Dans ce contexte, la CCI Nice Côte d'Azur et ses partenaires* ont lancé un Plan de Mobilité Employeurs Communs (PDMEC), dont l'objectif est de favoriser l'usage des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et des véhicules « propres », en particulier pour les déplacements domicile-travail/études des salariés et des étudiants. « Aujourd'hui, certains de nos salariés continuent de venir en voiture. Le plan de mobilité était important pour trouver des solutions, réfléchir ensemble à toutes les options possibles et pouvoir proposer à nos salariés des moyens alternatifs pour se rendre sur leur lieu de travail » témoigne Anthony Novarese, co-fondateur de Stiilt (service d'autopartage) et partenaire de la démarche.

La CCI Nice Côte d'Azur œuvre de longue date à l'amélioration des déplacements : elle représente l'intérêt général des entreprises dans le cadre des documents de planification et des grands projets de transports et les accompagne dans des démarches de mobilité durable. En partenariat avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Provence-Alpes-Côte d'Azur, elle a également pour ambition de créer un Observatoire des Plans de Mobilité Employeurs/Employeurs Communs qui visera à évaluer et à suivre le développement des politiques des établissements des Alpes-Maritimes en matière de mobilité.

Que dit la loi ? Rappelons que depuis le 1er janvier 2020, la réglementation d'orientation des mobilités impose aux entreprises de plus de 50 salariés travaillant sur un même site, d'intégrer dans les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) avec les partenaires sociaux un volet mobilités. À défaut, l'élaboration d'un Plan de Mobilité Employeur (PDMe) doit être réalisée. Outre l'aspect législatif, la démarche est bénéfique : diminution des coûts liés au transport et au stationnement, amélioration de la productivité des salariés, participation à une démarche écoresponsable…

** Les partenaires engagés dans cette démarche sont Université Côte d'Azur, via son Institut Méditerranéen du Risque de l'Environnement et du Développement Durable (IMREDD), CESI, EDF, Pôle Emploi, VULOG et STIILT.*

> en savoir plus :
Cédric Reynaud, Chargé d'études foncier Economique et Transport
Tél. 04 93 13 74 97
Cedric.reynaud@cote-azur.cci.fr